

A.R. 17.1.2022 M.B. 15.2.2022
En vigueur 1.4.2022

[Modifier](#)

[Insérer](#)

[Enlever](#)

Article 17 – RADIOLOGIE

Art. 17. Radiologie.

...

§ 1^{er}. Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin spécialiste en radiodiagnostic (R):

...

~~6° Neurologie :~~

5110	454016	454020	Angiographie cérébrale carotidienne ou angiographie cérébrale totale, deux incidences différentes, minimum 5 clichés	N	200
5111	454031	454042	Angiographie cérébrale carotidienne ou angiographie cérébrale totale, plus de deux incidences, minimum 8 clichés	N	250
5114	454053	454064	Angiographie cérébrale par voie vertébrale isolée, minimum 3 clichés	N	160
5122	454075	454086	Angiographie cérébrale par voie vertébrale isolée, minimum deux incidences différentes et 10 clichés	N	250

~~Les honoraires pour les radiographies éventuelles des phases veineuses et capillaires sont compris dans les honoraires pour les angiographies.~~

6° Neurologie :

454016	454020	Angiographie cérébrale d'une artère carotide	N	250
454031	454042	Angiographie cérébrale de l'artère carotide bilatérale	N	425
454053	454064	Angiographie cérébrale d'une artère vertébrale	N	250
454075	454086	Angiographie cérébrale de l'artère vertébrale bilatérale	N	425

Les prestations 454016-454020 et 454031-454042 ne sont pas cumulables entre elles.

Les prestations 454053-454064 et 454075-454086 ne sont pas cumulables entre elles.

Les honoraires pour les radiographies éventuelles des phases veineuses et capillaires sont compris dans les honoraires pour les angiographies.